



# INSCRIPTION JS Cugnaux/Villeneuve-Tolosane Tennis de Table Saison 2026-2027

**Contacts club :** Rémi Blanchon 0619602046, remiblanchon87@gmail.com

Admir Duranspahic 0612972256 , admir.duranspahic@gmail.com

<b>NOM(maj):</b> .....		<b>Prénom (maj):</b> .....		Garçon / fille
<b>Date de Naissance :</b> ...../...../.....	<b>Adresse complète :</b> ..... ..... .....	<b>Tél :</b> <b>Tél :</b>	<input type="checkbox"/> à joindre en cas d'urgence <input type="checkbox"/> à joindre en cas d'urgence	
<b>Nom des parents si différent :</b>	<b>CP :</b> .....	<b>Ville :</b> .....	<b>Mèl :</b> <b>important pour toute la communication du club : compétitions, animations, inscriptions...</b>	

Cochez et remplissez la colonne de droite, n'hésitez pas à demander aux entraîneurs

<b>TARIFS ET INSCRIPTIONS</b>			
<b>UNE DES DEUX LICENCES EST À PRENDRE OBLIGATOIREMENT EN PLUS DE L'INSCRIPTION</b>			
<b>INSCRIPTION AU CLUB (obligatoire pour tous)</b>	<b>X</b>	<b>170</b>	€
<b>LICENCE "compétition" (80 €)</b>			€
<b>OU</b>			€
<b>LICENCE "sans compétition" (50 €)</b>			€
Inscription au critérium individuel : 75 € jusqu'en régionale, 150 € en Nationale			€
Je souhaite le POLO du club (40 €) –taille de XXS à XXXL : ..... Obligatoire en championnat par équipe- Ou Je souhaite le TEESHIRT du club (35 €) –taille de XXS à XXXL : ..... Obligatoire en championnat par équipe- Je souhaite le short ou la jupe du club (30 €)–taille de XXS à XXXL : ..... Obligatoire en championnat par équipe- Je souhaite le survêtement du club (90 €)–taille de XXS à XXXL : ..... Obligatoire en championnat par équipe-			€
Je suis le 2ième joueur (ou plus) de la même famille à être inscrits (- 20 €)			€
Je souhaite une attestation pour mon comité d'entreprise			€
<b>Je dois donc :</b> <i>Chèque à l'ordre de la JSCVTT ou virement . Possibilité de payer en plusieurs fois (maximum décembre) &gt; voir les entraîneurs</i>			..... €
<b>IBAN : FR76 1313 5000 8008 1028 0921 507 (préciser nom et prénom du joueur)</b>			

## **AUTORISATION PARENTALE pour les mineurs :**

Je soussigné, Mr. Mme ..... autorise la JSCVTT et ses représentants à appliquer les premiers soins et/ou à faire pratiquer toute intervention médicale ou chirurgicale nécessaire sur mon enfant en cas d'accident. Je certifie également que mon enfant est à jour de ses vaccins. J'accepte d'autre part que tous les membres du club (ou parents selon le cas) transportent mon enfant au lieu où se dérouleront les compétitions ou autres activités.

Signature du tuteur légal :

## **DOSSIER COMPLET** : Pour valider l'inscription, il vous faudra joindre :

- La présente fiche **signée** par l'adhérent ou ses parents s'il est mineur  **Le règlement de votre adhésion**
- Un certificat médical** de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition daté de moins de 3 mois

A travers votre signature ci en bas de page, vous confirmez l'exactitude des informations écrites sur cette fiche. Les cases cochées et l'engagement aux compétitions ne sont pas à prendre à la légère car cela peut dans certains cas de non-participation pénaliser fortement le club, vos coéquipiers et même entraîner des amendes qui seront à votre charge. Vous vous engagez donc à y être assidu, à vous tenir informé du calendrier en début de saison et à prévenir en cas d'absence au moins 10 jours à l'avance (les entraîneurs et votre capitaine).

D'autre part, vous aurez lu et pris connaissance du verso de cette fiche d'inscription –notamment le règlement intérieur- et vous le respecterez.

Signature de l'adhérent et de ses parents s'il est mineur :

## Règlement intérieur :

### **Article 1 : OBJET**

- ❖ L'association accueille toute personne souhaitant pratiquer le tennis de table en compétition ou en loisirs.
- ❖ La JSCVTT est affiliée à la FFTT et occupe des locaux mis à disposition par les municipalités de Cugnaux et de Villeneuve-Tolosane. A ce titre chaque adhérent s'engage à respecter le présent règlement, celui de la FFTT ainsi que ceux établis par les communes pour l'utilisation de leurs salles.

### **Article 2 : FONCTIONNEMENT DU CLUB**

- ❖ La JSCVTT est dirigée par un bureau composé du président, du trésorier et du secrétaire élus pour un an lors de l'assemblée générale ordinaire qui a lieu au mois de juin et assistés des membres du comité directeur élus lors de cette même assemblée générale.
- ❖ Tout adhérent âgé d'au moins 16 ans se doit d'être présent à cette assemblée indispensable à la vie du club.
- ❖ Plus de détails sont disponibles dans les statuts de l'association.

### **Article 3 : ADHESION**

Pour être membre de l'association il faut :

- ❖ Remplir la fiche d'inscription (au recto),
- ❖ Payer sa cotisation,
- ❖ Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tennis de table en compétition.
- ❖ Signer le présent règlement.

### **Article 4 : COTISATION**

- ❖ Elle est proposée par le Bureau et votée par le Comité Directeur.
- ❖ Toute cotisation versée à l'association lui est définitivement acquise (aucun remboursement ne peut être exigé en cours de saison).

### **Article 5 : RESPONSABILITES**

- ❖ Un bon comportement moral et sportif est demandé lors des entraînements et des compétitions de toute nature. En particulier l'adhérent s'engage à ne pas essayer de recruter un jeune joueur (-18 ans) d'un autre club sans l'autorisation préalable du Président.
- ❖ Un adhérent ne pouvant participer à une compétition doit prévenir à l'avance son capitaine d'équipe afin qu'une solution de remplacement soit trouvée.
- ❖ Le joueur est responsable de ses effets personnels à tout moment.

### **Article 6 : UTILISATION DU MATÉRIEL**

- ❖ Il est demandé de respecter la propreté de la salle, le matériel : tables, séparations, etc.
- ❖ Les joueurs doivent laisser la salle dans l'état qui permet son utilisation par les autres joueurs après chaque compétition et entraînement, et avant chaque compétition de préparer la salle afin que les rencontres puissent se dérouler normalement.

### **Article 7 : ENTRAÎNEMENT**

- ❖ Les horaires sont portés à la connaissance des adhérents au début de la saison sportive.
- ❖ L'entraîneur est seul responsable de la séance et a priorité pour utiliser les tables, sans limitation du nombre. En dehors des entraînements dirigés, il n'y a aucune priorité, ni réservation quant à l'utilisation des tables.
- ❖ Une tenue sportive est de mise pour les entraînements (chaussures de sport en salle propres, short ou sous certaines conditions un pantalon de survêtement...). La pratique en chaussures et/ou pantalon de ville n'est pas admise.

### **Article 8 : COMPETITIONS**

- ❖ Lors des compétitions officielles la tenue réglementaire est obligatoire (short, maillot du club, le survêtement du club est souhaité)
- ❖ Le transport des enfants est à la charge des parents et sous leur entière responsabilité. En cas d'impossibilité de ces derniers, le transport se fera alors par un membre actif qui se sera assuré au préalable de disposer d'une assurance couvrant le transport de tiers mineurs. Pour les parents, il s'agit d'une décharge de responsabilités vis-à-vis de la personne et de l'association ayant assuré le transport.
- ❖ **En cas d'engagement en début de saison à une compétition par équipe ou individuelle, vous vous engagez à y être assidu, à prévenir à l'avance en cas d'absence et à régler le cas échéant les amendes dues à une négligence de votre part.**

## Autres informations :

**Les mairies de Cugnaux et Villeneuve-Tolosane participent dans certains cas au paiement de votre adhésion au club.** Suivant votre situation familiale, financière et votre commune, il conviendra de vous renseigner auprès des communes qui vous redirigeront vers les organismes appropriés.

**Achat de Matériel : S'adresser aux entraîneurs pour toute commande ou toute demande de renseignements** concernant un achat de raquette et de textiles. Nous avons des partenaires nous faisant bénéficier d'offres préférentielles et intéressantes. **Le matériel sera en revanche payé par avance.**

## Autorisations :

- Je n'autorise pas que mon image soit utilisée dans des documents internes à la JSCVTT (site web, newsletter, plaquette...)
- Je n'autorise pas que mon image soit utilisée dans des journaux externes à la JSCVTT (mairie, presse régionale ...)

**Signature de l'adhérent et de ses parents s'il est mineur :**